
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2019

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil dix-neuf, et le 11 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 4 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, Rémy
RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Richard ROULAND

Absents excusés : MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, François MICHALIK, Henri-
Louis VINCLER, Jonathan ZYDKO

0. COMMUNICATIONS

Fourniture d'électricité :

- ENEDIS a informé la commune qu'une augmentation significative des puissances souscrites pour l'ensemble de ses contrats d'électricité allaient être opérée par cette société. Or, l'estimation des puissances qui est présentée par ENEDIS est largement supérieure à celle réalisée par la société SAS VIGELEC en 2015 pour le compte de la commune (25% de plus). Par ailleurs, des investissements pour réduire les puissances installées ont été réalisés ces dernières années (abaissements de puissances, passages en leds, etc.). Un refus d'augmentation des puissances sur les contrats souscrits a donc été signifié par la commune à ENEDIS.

Marchés :

- Acquisition d'un lave-vaisselle neuf pour la salle des fêtes (2 444,00 € H.T.)
- Passation d'un avenant dans le cadre du marché de travaux de voirie conclu avec S.M.T.P.F., après décompte définitif établi par le maître d'œuvre de l'opération, le bureau d'études VRI. Le montant total du marché s'élève désormais à 164 439,80 € H.T. (soit une augmentation de 5 476,80 € H.T.).

Travaux :

- La commune a consulté un bureau d'études spécialisé en structure pour constater l'état du mur de soutènement du parking de la salle des fêtes. En effet, une première mesure de sauvegarde du mur avait été prise en 2015 avec l'élimination des arbres implantés en surplomb du mur suite aux recommandations de l'ATESAT. Toutefois, compte-tenu de l'état visuel du mur et après avis de l'expert, il apparaît désormais nécessaire de réaliser une réfection de la partie du mur la plus dégradée (une cinquantaine de mètres). Des crédits seront à prévoir au budget primitif 2020 pour la réalisation des travaux.
- Lotissement Le Clos des Mirabelliers : la société Nexity Foncier Conseil a informé la commune que la moitié des parcelles du projet de lotissement avait été réservée. Les travaux d'aménagement du lotissement vont être engagés dans les prochaines semaines.

1. LOTISSEMENT LE CLOS DES MIRABELLIERS – SERVITUDE A CONCLURE AU PROFIT D'ENEDIS

Le projet de lotissement « le Clos des Mirabelliers » projeté au lieudit la Grande Corvée fait l'objet d'un arrêté modificatif en date du 20 juin 2019, qui ne remet pas en cause la durée originelle de validité du permis initial.

Dès l'origine et comme rappelé en dernier lieu lors des délibérations du 17 juin 2016, l'enfouissement de la ligne électrique aérienne sera mis à la charge du lotisseur, l'interlocuteur d'ENEDIS demeurant toutefois la commune.

Les parcelles n° 95 à vocation agricole et n° 143, chemin piéton, sises en section n° 5 du ban communal seront, de par leur proximité, directement impactées par le projet.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour comparaître à la signature des conventions portant servitude de passage pour les réseaux électriques aériens et souterrains concernés dans les parcelles citées. Il n'est pas prévu de compensation financière à cette occupation.

2. REPAS DES ANCIENS – PARTICIPATION DES COMMENSAUX

Le Conseil Municipal fixe la participation des commensaux au Repas des Anciens du 13 octobre 2019 à 31 euros par convive.

3. DEBROUSSAILLAGE DES CHEMINS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Depuis trois ans, le débroussaillage des chemins a été confié à un prestataire auquel a été mis à disposition un schéma d'intervention tenant compte de la variabilité des besoins. Certaines opérations sont ainsi effectuées chaque année alors que d'autres sont d'un intérêt plus secondaire.

Le prestataire offrant les meilleures conditions d'exécution, à savoir l'Entreprise Damien KIEFFER de Piblange, propose d'intervenir aux conditions suivantes, révisées par rapport à 2016 :

- fauchage des accotements : de 48 € H.T. à 50 € H.T. de l'heure
- débroussaillage : de 58 € H.T. à 60 € H.T. de l'heure

Le Conseil Municipal se montre favorable à l'intervention de cette société et charge le Maire de comparaître à la signature d'une convention dans laquelle seront définis les secteurs et périodicités d'intervention. La convention sera conclue pour une année et renouvelable pour une durée totale maximale de trois ans.

4. ASSOCIATION FRANCAISE DE PREMIERS REpondANTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

L'Association Française de Premiers Répondants s'est donnée pour vocation, d'augmenter le taux de survie après arrêt cardiaque en fédérant un réseau de bénévoles dans chaque commune.

La Commune a procédé à un recensement de volontaire pour la mise en place d'un réseau communal de premiers répondants. Les personnes intéressées mais non formées aux gestes de premiers secours bénéficieront d'une formation organisée par l'A.F.P.R., sur la base d'une participation de 25€/an et par personne couvrant les frais d'assurance. La collectivité prendra à sa charge ce coût ainsi que la formation initiale.

Dans le but d'augmenter les taux de survie lors d'un arrêt cardiaque, la commune envisage également l'acquisition d'un défibrillateur qui serait installé sur une façade de la mairie.

Saluant cette initiative en matière d'assistance aux moyens de secours traditionnels, le Conseil Municipal délègue le Maire pour la signature d'une convention de partenariat avec l'Association Française de Premiers Répondants. L'Assemblée accepte le principe de participation de la collectivité aux frais de formation et est favorable à l'acquisition d'un défibrillateur.

5. SECURISATION DES CARREFOURS DE VAUDONCOURT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC MOSELLE AGENCE TECHNIQUE

Au vu de la vitesse relevée chez certains automobilistes, un nouveau renforcement de la sécurisation des carrefours de Vaudoncourt apparaît nécessaire, les cinémomètres installés depuis plusieurs années ayant démontré au fil du temps leur limite.

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) propose d'assurer une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage, consistant en une étude de renforcement de la sécurisation des carrefours.

Le montant forfaitaire de l'intervention s'établit à 1 200,- € H.T.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude désignée à MATEC, aux conditions proposées, et délègue Monsieur le Maire pour comparaître à la signature de la convention relative à cette opération, ainsi qu'à celle de tout document contractuel avec les différents partenaires concernés, notamment le Département de la Moselle, gestionnaire des voies, ou encore avec les concessionnaires de réseaux.

6. DEVELOPPEMENT DE LA TELEPHONIE MOBILE – PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Afin de permettre l'amélioration de la réception téléphonique mobile sur l'ensemble du territoire, l'Etat a chargé les opérateurs de procéder à l'implantation de pylônes permettant l'installation de nouvelles antennes-relais. Le secteur de l'échangeur d'autoroute a été choisi en raison du bon retour technique attendu.

Les prospections menées auprès des propriétaires fonciers particuliers n'ayant pas abouti, l'implantation pourrait s'envisager sur un délaissé routier du Département de la Moselle (route départementale 19).

Après qu'ait été envisagée en premier lieu l'hypothèse de l'acquisition d'un terrain par la Commune, le Département vient finalement de consentir à établir une servitude d'occupation de son domaine avec l'opérateur. Il n'y a de ce fait plus lieu d'envisager la conclusion d'une convention d'occupation provisoire ni l'achat du terrain.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOGEMENT DU PRETRE

Par délibération en date du 13 janvier 2009, l'assemblée délibérante avait autorisé le Maire à signer une convention de cofinancement du loyer du prêtre résidant à Condé-Northen. Suite à un changement d'affectation, un nouveau prêtre sera désormais affecté à la Communauté de Paroisses. Il résidera dans un logement situé à Loutremange, annexe de Condé-Northen.

Le Conseil Municipal approuve, par sept voix POUR, une voix CONTRE et une abstention, le transfert du lieu d'hébergement du prêtre à la nouvelle adresse désignée et la prise en charge de la quote-part du loyer mensuel, sachant que celui-ci s'établit actuellement à 390 euros. Les règles de répartition des frais entre les communes, basées sur le nombre d'habitants, resteront identiques à celles fixées dans la convention d'origine.

8. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.H.P.B.

En séance du 26 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Houve - Pays Boulageois a approuvé une modification de ses statuts portant sur la compétence optionnelle Action Sociale.

Dans l'état actuel des choses, l'intérêt communautaire en ce domaine comportait les éléments suivants :

- les actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- la gestion de la maison caritative Alphonse Bastian
- le transport à la demande en faveur des personnes âgées ou en insertion
- les actions en faveur du développement des services à destination des personnes défavorisées, âgées, handicapées ou dépendantes : communication et promotion auprès des publics cibles et création de structures d'hébergement non médicalisées

Certaines communes ayant des projets en ce dernier domaine, la suppression de cette compétence intercommunale serait à envisager.

D'autre part, le transport à la demande se verrait dégagé de sa spécificité en faveur des personnes âgées ou en insertion, tout en conservant une vocation de transport social destiné à des publics en difficulté.

Par ailleurs, il a été proposé d'ajouter au sein de la compétence obligatoire Aménagement de l'Espace la mention « aménagements et actions liés aux modes de déplacements alternatifs : aire de covoiturage, électromobilité, ...

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle énonciation des statuts conforme aux délibérations du Conseil Communautaire, sous la forme suivante :

L'intérêt communautaire de la compétence obligatoire Aménagement de l'Espace est complété par la mention suivante :

- aménagements et actions liés aux modes de déplacement alternatifs : aires de covoiturage, électromobilité, ...

L'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale est ainsi modifié :

- les actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle
- la gestion de la maison caritative Alphonse Bastian
- le transport à la demande

9. MOTION CONTRE LA REFORME DE LA D.G.F.I.P. ET LA FERMETURE DE LA PERCEPTION DE CREUTZWALD

Le Ministère de l'Action et des Comptes Publics a lancé une grande réforme de l'administration fiscale.

Cette réforme est la poursuite de la démarche entamée il y a des années dans les précédentes réorganisations, à savoir, la disparition des Trésoreries actuelles avec comme corollaire la réduction notoire des services pour les citoyens, les acteurs économiques, les collectivités locales et leurs groupements.

Sur notre territoire, après la fermeture de la perception de Boulay-Moselle au 31 décembre 2018 et le rattachement à la perception de Creutzwald, c'est désormais la perception de Creutzwald qui disparaîtrait au profit de celle de Saint-Avold.

L'Etat envisage en compensation de mettre en place des permanences locales pour les citoyens (quelques heures par semaine et non plus une présence quotidienne) mais demande en contrepartie que les locaux nécessaires et les charges qui les accompagnent soient assumés par les collectivités locales.

Une fois de plus, cette réforme est effectuée au détriment des habitants des territoires ruraux qui voient les Services de l'Etat s'effacer progressivement alors que dans le même temps les charges pour conserver une infime présence des services publics de l'Etat sur leur territoire leur coûte de plus en plus cher.

Le Conseil Municipal approuve la motion contre la réforme.

La séance est levée à 22 h 30.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 11 octobre 2019.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Lotissement « le Clos des Mirabelliers » - Servitude à conclure au profit d'ENEDIS
2. Repas des Anciens – Participation des commensaux
3. Débroussaillage des chemins – Signature d'une convention
4. Association Française de Premiers Répondants – Signature d'une convention
5. Sécurisation des carrefours de Vaudoncourt – Signature d'une convention avec Moselle Agence Technique
6. Développement de la téléphonie mobile – Passation d'une convention avec le Département de la Moselle
7. Participation aux frais de logement du prêtre
8. Modification des statuts de la CCHPB
9. Motion contre la réforme de la DGFIP et la fermeture de la perception de Creutzwald

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI (absent)

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Marie-Laure FORNIES

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO (absent)